

2025



Emergency
Management
Group⁺

VILLE DE MONCTON
L'EXAMEN
DU BUREAU
D'INCENDIE

Synthèse administrative
et recommandations



SYNTHÈSE ADMINISTRATIVE

L'Examen du Bureau d'incendie (EBI) permet d'évaluer globalement les forces, les faiblesses, les possibilités et les difficultés du Bureau d'incendie de Moncton (BIM). L'EBI comprend aussi une évaluation de la collectivité, en plus de faire état des statistiques actuelles et projetées de la population ainsi que de la croissance prévue de la collectivité.

Les recommandations reproduites dans cet EBI sont déposées pour doter le BIM d'un ensemble de stratégies et d'objectifs dont il faut tenir compte dans l'élaboration du Plan directeur de lutte contre les incendies. Les recommandations et les options suggérées portent sur l'estimation du coût de la mise en œuvre et comprennent une brève justification. Cette estimation des coûts peut varier considérablement selon la chaîne logistique locale, le moment de la mise en œuvre et l'inflation. C'est pourquoi elle ne doit servir que de guide pour permettre éventuellement de calculer les coûts et d'établir le budget.

Secteurs prioritaires

L'objectif de ce projet consistait à cerner tous les risques existants pour la collectivité, à analyser les lacunes afin de recenser les points de vulnérabilité liés aux services de lutte contre les incendies et aux services d'urgence dans la ville de Moncton et à formuler des recommandations qui comportent les stratégies destinées à atténuer les risques et les mesures correctives correspondantes. L'évaluation des risques se veut un guide dans la planification stratégique et la gestion de la programmation des services de lutte contre les incendies et des services d'urgence et dans la consultation de la collectivité.

Voici les secteurs prioritaires du Bureau d'incendie de Moncton :

- norme de couverture/Système d'information géographique (SIG)/inventaire des bâtiments;
- optimisation des services de protection contre les incendies;
- planification de l'emplacement des casernes;
- analyse des besoins;
- étude de la viabilité et de l'impact;
- premiers intervenants pour les soins médicaux;
- modélisation environnementale et rendement;
- prévention des incendies et sensibilisation;
- formation.

D'après l'information recueillie pendant les réunions, l'examen de la documentation fournie ainsi que la consultation des normes et des pratiques exemplaires de l'industrie, le chef du Bureau d'incendie et le Conseil municipal doivent se pencher sur 64 recommandations afin de guider éventuellement le BIM.

Tableau de l'ensemble des recommandations déposées pour le Bureau d'incendie de Moncton

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
Section 1 : Vue d'ensemble de la collectivité et du Bureau d'incendie				
1	<p>Le Bureau d'incendie de Moncton devrait examiner et mettre à jour la version actuelle de l'Arrêté n° H-621 concernant la protection contre les incendies dans la Ville de Moncton (2021), en tenant compte des éléments inclus et relevés.</p> <p>Le chef du Bureau d'incendie devrait, à terme, examiner et mettre à jour chaque année cet arrêté municipal selon l'évolution des besoins et des circonstances de la Ville.</p>	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	La mise à jour du document sur les services d'intervention en cas d'urgence confirmera les aspects juridiques des services que le BIM doit rendre à la collectivité. Ce document permettra aussi de répondre aux besoins en formation et en matériel.
2	Il faudrait mettre sur pied un comité chargé des procédures opérationnelles normalisées (PON), dont feraient partie les représentants de toutes les divisions du Bureau d'incendie. Il est en outre recommandé de revoir à intervalles réguliers les PON du Bureau.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	En mettant sur pied le comité chargé des PON, on pourra appliquer des lignes directrices à jour tout en favorisant la participation des membres du BIM aux opérations de ce bureau.
Section 2 : Planification				
Aucune recommandation à déposer pour cette section				

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
Section 3 : Évaluation des risques de la collectivité				
3	Le BIM devrait mettre au point un plan exhaustif de réduction des risques de la collectivité qui cadre avec les recommandations de l'Examen du Bureau d'incendie.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	L'objectif de cette recommandation consiste à rehausser la participation de la collectivité aux efforts consacrés par le Bureau à l'information sur la sécurité incendie.
Section 4 : Divisions du Bureau d'incendie - Activités distinctes de la suppression				
4	La Ville devrait revoir la structure de réunion de son Conseil municipal pour s'assurer que le chef du Bureau d'incendie rend compte chaque trimestre, au Conseil municipal, des risques majeurs particuliers correspondant aux services de protection contre les incendies.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Les inefficiences administratives se rapportant au BIM ont une incidence limitée dans les questions relatives à la flotte automobile, aux installations, aux finances et au budget dans les activités courantes du BIM. Les services de protection contre les incendies comportent des risques majeurs qui ont un impact considérable sur la sécurité du public. Les fonctions du Bureau d'incendie sont réglementées par les lois provinciales, qui attribuent des fonctions et des pouvoirs aux chefs des pompiers et aux services d'incendie.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
5	Il faudrait recruter un autre employé dans les fonctions de soutien administratif pour épauler les divisions et permettre de réduire la charge de travail de l'adjointe administrative en poste à l'heure actuelle, de la haute direction ainsi que des chefs de division et des chefs de peloton et du personnel opérationnel de toutes les divisions.	Immédiatement (0 à 1 an)	Recrutement d'un ETP civil au sein du BIM. Salaire et avantages sociaux du responsable du soutien administratif : compris entre 47 769 \$ et 63 833 \$, en plus des avantages sociaux	Les fonctions administratives font partie intégrante des moyens à prendre pour réaliser avec efficacité les buts et les objectifs du Bureau d'incendie. Il faut aussi tenir compte de la croissance prévue et projetée pour la Ville de Moncton, et de son impact sur les divisions chargées de la suppression, de la prévention et de la formation dans le domaine des incendies, de même que sur les impératifs actuels des divisions du BIM qui ont de la difficulté à répondre aux impératifs quotidiens du Bureau.
Prévention des incendies et sensibilisation du public				
6	Le BIM devrait mettre au point des politiques-cadres pour les équipes chargées de la suppression des incendies afin de participer plus activement aux programmes publics de sécurité incendie.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	La consultation de la collectivité, l'information et la prévention sont les pierres d'assise du succès d'un programme public de sécurité incendie. En intégrant les équipes chargées de la suppression des incendies dans les efforts de sensibilisation et en créant une culture de collaboration parmi toutes ses divisions, le BIM peut accomplir d'énormes progrès dans la réduction du nombre d'incidents et de décès causés par les incendies.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
7	Le BIM devrait analyser l'expansion de sa technologie de l'information en priorisant les logiciels spécifiques de la Division de la prévention des incendies.	Immédiatement (0 à 1 an)	À calculer pendant le déroulement de l'analyse	L'intégration du logiciel de gestion de l'inspection permettrait de rationaliser la programmation, le suivi et le compte rendu des inspections, en réduisant la charge de travail manuel et en permettant au personnel de se consacrer aux inspections absolument prioritaires.
8	Le BIM devrait adopter une politique-cadre concise sur les circonstances dans lesquelles il faut communiquer avec un agent de prévention des incendies (API) pour les enquêtes sur les incendies ou sur les explosions. En outre, le chef du BIM devrait penser à former les quatre chefs de peloton et les chefs de peloton intérimaires dans l'application de la norme 1033 de la NFPA pour l'enquêteur des incendies. Il faudrait nommer ces responsables à titre d'adjoints locaux pour les enquêtes moins importantes sur les incendies qui se produisent hors des heures normales.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Il semble que le processus actuel de mobilisation des agents de prévention des incendies (API) pour les enquêtes sur les incendies au sein du BIM soit prohibitif du point de vue des coûts et inefficace, surtout dans les cas dans lesquels on déclenche des enquêtes pour des incidents relativement mineurs (par exemple des feux dans les débris, les feux de camp ou les incendies dans les petites dépendances). L'intervention, hors des heures normales, des API, qui ont droit à des heures rémunérées ou à des heures supplémentaires et qui, bien souvent, n'ont pas à être présents sur les lieux laisse entendre qu'il faut adopter une politique mieux structurée et plus efficace pour recruter des API.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
9	Le BIM devrait créer le poste de chef de la Division de la prévention des incendies.	Immédiatement (0 à 1 an)	151 975 \$ en 2025	<p>Il faut que la structure de la Division de la prévention des incendies cadre avec celle de la Division de la formation afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer au quotidien l'encadrement direct des agents de prévention des incendies; • de veiller à ce que l'élaboration des programmes concorde avec les objectifs stratégiques du Bureau et avec les risques de la collectivité dans le domaine de la sécurité incendie; • de surveiller l'évaluation du rendement et la redevabilité des agents de prévention des incendies; • de jouer le rôle d'agent de liaison principal auprès du chef du Bureau d'incendie, en veillant à ce que les activités de prévention des incendies soient intégrées dans l'ensemble des objectifs et des stratégies de la sécurité publique du Bureau; • de mener l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de prévention des incendies, en veillant à ce que ces programmes soient adaptés aux besoins et aux circonstances spécifiques de la collectivité.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
10	Le BIM devrait créer deux postes d'agent de prévention des incendies au sein de la Division de la prévention des incendies. Le titulaire de l'un de ces postes devrait surtout se consacrer à la sensibilisation du public et à l'information sur la sécurité incendie.	Immédiatement (0 à 1 an)	Salaires et avantages sociaux : 120 486,33 \$ et avantages sociaux d'après le taux de rémunération 2025 dans la convention collective	Pour répondre aux impératifs croissants de la prévention des incendies et de la sécurité incendie du public à cause de l'augmentation du nombre d'occupants dans les immeubles et de la croissance de la population, le BIM devrait créer immédiatement le poste d'éducateur ou d'éducatrice de la sécurité incendie du public et créer un autre poste d'agent de prévention des incendies (API). Lorsque les améliorations exposées dans ce rapport auront été apportées, le chef du Bureau d'incendie devrait évaluer continuellement les lacunes relevées au sein de la Division et se pencher sur la nécessité de créer un ou deux postes supplémentaires d'API dans les cinq prochaines années, en plus de recruter immédiatement un éducateur ou une éducatrice du public et de la sécurité incendie et de créer un cinquième poste d'agent de prévention des incendies.
11	Le BIM devrait mettre au point des politiques et des procédures claires pour la réalisation du programme de la Division de la prévention des incendies dans les domaines de l'inspection des incendies, des campagnes de sensibilisation du public, de l'évaluation des risques, de l'application du Code national de prévention des incendies et des enquêtes sur les incendies.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	En établissant par écrit des politiques formelles qui définissent les modalités de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes de prévention des incendies, on pourra guider les travaux des agents de prévention des incendies et s'assurer que leurs efforts cadrent avec les priorités stratégiques du Bureau.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
12	Le BIM devrait mettre en œuvre un système de responsabilisation des activités de prévention des incendies en créant des mécanismes permettant d'établir des rapports et de mener des examens à intervalles réguliers.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	On pourrait ainsi guider les travaux des agents de prévention des incendies et s'assurer que leurs efforts cadrent avec les priorités stratégiques du Bureau.
13	Le BIM devrait mettre au point un processus d'évaluation des risques de la collectivité pour s'assurer que les activités de prévention des incendies cadrent assez bien avec les risques d'incendie spécifiques présents dans la collectivité.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	Une stratégie efficace de prévention des incendies doit concorder avec les objectifs de la réduction des risques de la collectivité.
formation.				
14	Il faudrait revoir et mettre à jour à intervalles réguliers les descriptions de poste de la Division de la formation du BIM pour s'assurer qu'elles font état des pratiques exemplaires de l'industrie dans la réalisation des programmes de formation des services de lutte contre les incendies, ainsi que des lois, des règlements d'application pertinents et de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> . Il faudrait revoir chaque année les arrêtés municipaux.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Les descriptions de poste devraient cadrer avec l'élaboration des programmes de formation qui permettent de réaliser les objectifs dans les services offerts tout en définissant clairement la structure hiérarchique et les responsabilités particulières de chacun des membres du personnel de la Division.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
15	Le BIM devrait instituer une politique sur le perfectionnement professionnel pour tous les postes du personnel syndiqué en uniforme du BIM; cette politique devrait correspondre à la convention collective et tenir compte du cadre prévu dans la section 3.3.6 du présent rapport.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Un programme de perfectionnement professionnel est crucial pour l'efficacité de la planification de la relève, puisque ce programme permet de préparer le personnel à exercer éventuellement des fonctions de direction et qu'il leur propose un parcours clair pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires donnant accès à des postes de direction dans la hiérarchie du Bureau.
16	Il faudrait réévaluer les besoins en formation du Bureau et prioriser les programmes essentiels.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Dans les conditions et dans les affectations professionnelles existantes, le personnel de la Division de la formation a une charge de travail considérable qui l'empêche de répondre à l'ensemble des besoins en formation du Bureau.
17	Le chef du Bureau d'incendie devrait faire des démarches pour augmenter le budget des heures supplémentaires ou pour proposer une affectation distincte pour les besoins de la formation afin de continuer d'exercer les opérations de formation.	Immédiatement (0 à 1 an)	Entre 50 000 \$ et 100 000 \$ par an	Le budget des heures supplémentaires de 76 000 \$, qui est partagé avec la Division de la prévention des incendies, est un facteur qui limite le BIM dans les efforts qu'il consacre pour s'acquitter de ses obligations dans la formation.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
18	Le BIM devrait créer deux autres postes d'agent de formation au sein de la Division de la formation, en recrutant immédiatement un agent de formation et en embauchant potentiellement un autre dans un délai de cinq ans, selon la viabilité de la croissance prévue dans la Stratégie de croissance urbaine (SCU).	Immédiatement (0 à 1 an) À moyen terme (4 à 6 ans)	Salaires et avantages sociaux : 120 486,33 \$ et avantages sociaux d'après le taux de rémunération 2025 dans la convention collective	Dans le rapport, on recommande d'augmenter les postes stratégiques créés à court terme pour le BIM (environ 70 employés supplémentaires). Si ce rapport est adopté, cette augmentation imposera d'autres lourds impératifs à la Division de la formation, qui est déjà surchargée. Puisque les améliorations dont fait état ce rapport seront mises en œuvre, le chef du Bureau d'incendie devrait évaluer à intervalles réguliers les lacunes au sein de la Division et analyser la nécessité de créer un autre poste d'agent de formation (en plus des deux nouveaux agents de formation recommandés) sur les cinq prochaines années. Cette augmentation de l'effectif cadre aussi avec la recommandation 4 du Rapport sur la classification de l'assurance incendie et de l'Étude de l'optimisation de la localisation des casernes (2023) et étaye cette recommandation.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
19	Le BIM devrait créer un poste dont le titulaire se consacrerait à la gestion des besoins logistiques du Bureau.	À court terme (1 à 3 ans)	À négocier avec la section locale 999 de l'AIP	La Division de la formation s'occupe des tâches logistiques comme la réparation du matériel et des appareils de protection respiratoire autonomes (APRA), ainsi que de la gestion et de la livraison des provisions et des matériaux, ce qui nuit aux efforts qu'elle consacre à la formation.
20	Le BIM devrait mettre au point un calendrier de formation permanent pour s'assurer d'offrir constamment une formation sur les compétences de base et sur l'actualisation de ces compétences. Le BIM devrait aussi mettre au point un programme annuel de formation complet qui comprendrait tous les programmes nécessaires, dont les cours de recyclage, la formation spécialisée et les nouvelles initiatives de formation du Bureau.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	L'absence de calendriers de formation courante et annuelle entrave la planification et nuit à la cohésion.
21	Le BIM devrait se pencher sur la possibilité de créer un programme formel de mentorat ou d'encadrement dans lequel des membres expérimentés du personnel guideraient et épauleraient les nouveaux employés.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	L'absence de programmes de mentorat ou d'encadrement limite le perfectionnement des nouveaux agents de formation et la progression professionnelle du personnel.
22	Le BIM devrait mettre en œuvre un système de gestion de l'apprentissage pour rationaliser les activités de réalisation, de suivi et de compte rendu de la formation.	Immédiatement (0 à 1 an)	Frais de lancement compris entre 50 000 \$ et 75 000 \$ et frais permanents de licence et de maintenance	Parce qu'il n'y a pas de système de gestion de l'apprentissage, la Division ne dispose pas d'un moyen efficace et structuré lui permettant de suivre et d'assurer la formation.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
23	Le BIM devrait faire état, dans une politique ou dans une PON, des exigences de la section 9.9.1 de la norme 1403 de la NFPA et reproduire, dans les appendices des PON, les modèles de documents pertinents.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	La norme 1403 de la NFPA précise dans les détails les documents et les rapports que doit conserver l'administration compétente pour suivre en direct l'évolution de la formation sur la lutte contre les incendies.
24	Le BIM devrait évaluer ses pratiques actuelles d'inspection et de contrôle des risques d'incendie dans les immeubles conformément au chapitre 7 de la norme 1403 de la NFPA et devrait adopter les PON nécessaires, dont les procédures de documentation, pour veiller à respecter cette norme.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	La norme 1403 de la NFPA fait état des normes d'inspection et de contrôle pour les structures de formation en situation réelle dans la lutte contre les incendies qui ne font pas intervenir de matières gazeuses et pour le matériel de formation en direct mobile et encloué dans les unités mobiles de formation à la lutte contre les incendies.
25	Le BIM devrait mettre sur pied un système normalisé pour les documents de formation conformément à la norme 1401 (<i>Fire Service Training Reports and Records</i>) de la NFPA.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	La norme 1401 de la NFPA décrit dans ses grandes lignes un cadre systématique pour fournir l'information essentielle dans la gestion de la fonction de formation du Bureau d'incendie et offre au personnel du Bureau des définitions et des lignes directrices pour les documents et les rapports, ainsi que des modèles de formulaires destinés à servir d'outils pour administrer efficacement la formation.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
Section 5 : Division de la suppression des incendies				
26	Le BIM devrait rehausser les niveaux minimums de dotation pour tenir compte de l'ajout d'une compagnie à affecter à une plateforme élévatrice.	À court terme (1 à 3 ans)	<p>Un capitaine Un lieutenant Deux pompiers de la 4^e classe et cotisations patronales</p> <p>Frais de salaires conformément à la convention collective : environ 380 000 \$ par an</p>	Il s'agit d'accroître l'efficacité de l'intervention des premiers secours pour signaler les incendies confirmés à Moncton. En outre, l'intervention d'une compagnie permettra de se prémunir contre le risque supplémentaire associé aux interventions dans les immeubles de moyenne et de grande hauteurs dans la Ville de Moncton.
27	Le BIM a affecté des employés à une sixième caserne, à raison de deux équipes par quart de travail et en recrutant du personnel de relève, ce qui donne un effectif total de 40 nouveaux pompiers.	À moyen terme (4 à 7 ans)	<p>Huit capitaines Huit lieutenants 16 pompiers de la 4^e classe huit pompiers de relève et cotisations patronales</p> <p>Salaires selon la convention collective : Environ 3,4 M\$/an</p> <p>Coût initial de la formation et du matériel : environ 1,6 M\$</p>	Optimisation de la localisation et de l'intervention des casernes du BIM en tenant compte de la croissance prévue dans la SCU d'après le scénario n° 3.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
28	Le BIM a affecté du personnel à un véhicule d'intervention rapide pour les appels médicaux, en mobilisant deux pompiers selon le principe de la rotation volontaire, ce qui donne un total de huit pompiers (quatre pelotons) en plus des deux pompiers de relève.	À court terme (1 à 3 ans)	Huit pompiers de la 4 ^e classe et deux pompiers de relève Salaires selon la convention collective : Environ 1,2 M\$/an	Meilleure utilisation des ressources du BIM tout en gardant une configuration d'intervention économique.
29	Le BIM devrait mener la mise sur pied d'un groupe de travail sur la répartition et créer un guide pour l'évaluation des besoins en services. Il devrait travailler de concert avec les administrateurs des CPASP de Codiac pour tenir compte de l'importance d'un répartiteur consacré exclusivement aux services de lutte contre les incendies afin de pouvoir prendre rapidement des décisions et de coordonner efficacement les ressources en veillant à ce que la répartition des pompiers se déroule harmonieusement et rapidement dans les situations d'urgence. Pour permettre de prendre rapidement des décisions, le répartiteur consacré aux services de lutte contre les incendies devrait avoir accès à un logiciel de triage des incendies.	Immédiatement (0 à 1 an)	Coûts initiaux du logiciel : 100 000 \$ Coûts annuels des licences de logiciels : 10 000 \$	En réunissant les services d'incendie de Moncton, de Dieppe et de Riverview avec le Centre de répartition de Codiac et l'APRC, il faudrait tenir des réunions trimestrielles (ou selon les besoins) afin de discuter des questions propres à la lutte contre les incendies, dont les délais de traitement des appels et les besoins opérationnels. Le logiciel de triage des incendies aide les répartiteurs des services de lutte contre les incendies dans les situations d'urgence à réunir avec efficacité l'information et leur apporte les outils et le vocabulaire propres aux incendies pour guider les interlocuteurs dans les procédures et les soins qui pourraient éventuellement être salutaires.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
30	Le BIM devrait mettre sur pied un groupe de travail pour mener l'exploration et la viabilisation d'un établissement spécialisé dans la répartition des effectifs de pompiers.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	Le centre de répartition spécialisé dans la lutte contre les incendies devrait veiller à ce que les besoins de la Ville de Moncton soient satisfaits à l'heure où la ville se développe et alors que les impératifs du Bureau se multiplient. En tenant compte des considérations prévues ci-dessus, ce groupe de travail devrait se pencher sur cette option en se rappelant les objectifs et les avantages à long terme de la Ville.
Section 6 : Installations, véhicules, matériel et provisions d'eau				
31	Réinstallation des casernes de la rue Brandon, du boulevard St. George et de la rue Botsford et aménagement d'une sixième caserne pour l'optimisation, en tenant compte de la SCU de 2024.	<p>À moyen terme (3 à 6 ans) Bâtiment pour une sixième caserne</p> <p>À long terme (6 à 15 ans) Réinstallation des casernes de la rue Brandon et du boulevard St. George</p> <p>À long terme (15 à 20 ans) Réinstallation de la caserne de la rue</p>	<p>Sixième caserne abritant les services de l'Administration, de la Formation et de la Prévention des incendies, en plus du pavillon et d'une tour d'exercices Entre 20 M\$ et 30 M\$</p> <p>La réinstallation de ces casernes oblige à prévoir un nouveau bâtiment, ce qui représente des coûts de 10 M\$ à 15 M\$ par caserne.</p>	<p>Pour assurer une couverture adéquate compte tenu de la croissance prévue, il faudrait déplacer trois casernes et en ajouter une sixième. Puisque cette croissance devrait essentiellement se dérouler dans les cinq premières années dans le secteur qui est le moins bien couvert, il faudrait prioriser la construction de la sixième caserne.</p> <p>Parce qu'il n'y a pas suffisamment de place pour la Division de la formation et la Division de la prévention des incendies, et à cause du vieillissement de la tour d'exercices, il serait avantageux de commencer par construire la sixième caserne.</p> <p>Il faudrait ensuite déplacer les casernes de la rue Brandon et du boulevard St. George en raison du vieillissement des infrastructures et pour assurer la capacité en prévision des problèmes de croissance.</p>

		Botsford		
--	--	----------	--	--

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
				La caserne de la rue Botsford est la plus récente, et on pourrait attendre avant de la réinstaller. Il s'agit d'une question de sécurité du public et du personnel en raison de la proximité de la route et du risque majeur pour la municipalité.
32	Pour la sixième caserne, il faudra acheter deux engins d'incendie pour deux équipes par quart de travail.	À moyen terme (3 à 6 ans)	<p>Un camion Un camion-échelle Environ 1 M\$ pour un camion</p> <p>Environ 1,5 M\$ pour une plateforme élévatrice/une autopompe-échelle</p> <p>Coûts du matériel pour les engins d'intervention rapide : 750 000 \$</p>	Compte tenu de la SCU et de l'emplacement proposé de la sixième caserne, l'acquisition d'un engin d'incendie et d'un engin d'incendie à plateforme élévatrice permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources du BIM en maintenant une configuration d'intervention économique.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
33	Si la recommandation 26 est adoptée, le BIM devra faire l'acquisition d'une autre voiture-échelle.	À court terme (1 à 3 ans)	Environ 1,5 M\$ pour une plateforme élévatrice/une autopompe-échelle Coûts du matériel pour les engins d'intervention rapide : 400 000 \$	Il s'agit d'accroître l'efficacité de l'intervention des premiers secours pour signaler les incendies confirmés à Moncton. En outre, l'intervention d'une compagnie permettra de se prémunir contre le risque supplémentaire associé aux interventions dans les immeubles de moyenne et de grande hauteurs dans la Ville de Moncton.
34	Le BIM devrait faire l'acquisition d'un véhicule d'intervention rapide (VIR) afin d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et la viabilité des services parce que les urgences médicales ne cessent d'augmenter.	À court terme (1 à 3 ans)	Environ 100 000 \$ pour un VIR Coûts du matériel pour les engins d'intervention rapide : 20 000 \$	Les interventions médicales assurées par le BIM dans les véhicules d'intervention rapide (VIR) apporteraient un concours considérable à l'amélioration du rendement du BIM dans ses interventions, en plus de lui permettre de mieux utiliser ses ressources tout en gardant une configuration d'intervention économique.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
35	Le BIM devrait maintenir stratégiquement quatre engins de rechange ou de réserve pour les « interventions rapides » (soit deux camions et deux voitures-échelles) pour appuyer ses engins de première ligne actuels.	À court terme (1 à 3 ans)	Les engins dont le remplacement est programmé après 15 ans devraient faire partie de la réserve des engins d'« intervention rapide » (engins de 15 à 25 ans)	Les engins plus anciens qui sont bien entretenus et en bon état sont généralement relégués au service de rechange ou de réserve pour être utilisés quand les unités de première ligne sont hors de service pour des travaux d'entretien préventifs, de contrôle ou de réparation sous garantie. <i>La norme 1910 (Standard for the Inspection, maintenance, refurbishment, testing, and retirement of in-service emergency vehicles and marine firefighting vessels) de la NFPA</i> comprend des recommandations sur l'entretien pendant le cycle de la durée utile des engins de première ligne et de réserve. Cette norme laisse entendre que les engins devraient être en mesure d'assurer pendant 15 ans les services de première ligne avant qu'on leur donne le statut d'engin de réserve. Dans la norme 1910, la NFPA recommande en outre de mettre au rancart, dans la flotte de véhicules, les engins qui ont plus de 25 ans.
36	Le BIM devrait gérer sa flotte et les deux mécaniciens du garage de la Ville de Moncton devraient être encadrés par ce bureau.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	L'enquête de l'EMG a révélé que le BIM exerçait un contrôle minimal de sa flotte.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
				<p>Le BIM participe au processus d'établissement des spécifications des engins de lutte contre les incendies en siégeant à un comité. Toutefois, il n'exerce aucun contrôle sur le calendrier des travaux d'entretien, les projets et les priorités dans le remplacement, entre autres, ce qui crée des problèmes de logistique et des problèmes opérationnels qui pourraient avoir un impact sur la sécurité publique et sur la qualité des interventions lorsqu'on donne suite aux appels dans les situations d'urgence.</p>
37	<p>Le BIM devrait se faire accréditer pour le service rapide de transport de l'eau.</p>	<p>À court terme (1 à 3 ans)</p>	<p>Frais d'accréditation</p>	<p>De nombreux services d'incendie sont accrédités pour le service rapide de transport de l'eau, et ainsi, les SIAI réduisent les primes d'assurance dans la collectivité, ce qui permet aux résidents de réaliser de modestes économies. Cette accréditation confirme que le Bureau d'incendie peut réussir à éteindre des incendies dans la zone rurale, tout en gardant constamment un volume d'eau considérable dans les secteurs dans lesquels il n'y a pas de borne-fontaine. Une partie du processus consiste à s'assurer que les camions-citernes ont des points d'accès adéquats et proches pour se ravitailler en faisant appel aux bornes-fontaines ordinaires, aux bornes d'incendie sèches (de préférence), aux citernes, aux cours d'eau ou aux lacs.</p>

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
38	Le BIM devrait envisager d'ajouter des bornes d'incendie sèches dans la zone rurale non servie par les bornes-fontaines municipales.	À court terme (1 à 3 ans)	Il se pourrait qu'on puisse amortir les coûts de l'accord sur les DISTRICTS RURAUX.	Le BIM devrait assurer les services de protection contre les incendies dans le domaine rural sans système de ravitaillement en eau (bornes-fontaines) pour la lutte contre les incendies. L'absence de provisions d'eau faciles d'accès pour les opérations de suppression des incendies représente un défi de taille pour un bureau d'incendie qui doit lutter contre un incendie majeur dans une zone rurale.
Section 7 : Santé et mieux-être				
39	Le BIM devrait passer en revue les 14 tâches professionnelles essentielles d'après la norme 1582 de la NFPA en ce qui a trait à son processus de recrutement et de contrôle et se pencher sur les options permettant d'offrir au personnel la possibilité de s'exercer, d'atteindre les niveaux d'aptitude physique nécessaires et de maintenir ces niveaux comme l'explique la norme 1583 de la NFPA.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	En doublant le programme d'aptitude physique relatif à la santé d'un programme proactif de sécurité et de santé au travail, on dote le Bureau d'incendie du niveau de qualité nécessaire pour les membres de son personnel.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
40	Le BIM devrait mettre au point un plan de prévention de l'état de stress post-traumatique (ESPT), ainsi que d'une politique et de procédures dans son Manuel des politiques.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Les municipalités sont généralement dotées de programmes d'aide aux employés; ces programmes ont toutefois tendance à accuser des lacunes quand il s'agit d'apporter des solutions aux problèmes de santé mentale à long terme en raison de l'exposition continue à des événements extraordinaires et terrifiants dans la carrière des pompiers. La meilleure solution consiste à faire preuve de proactivité en prenant conscience de la réalité de ce problème et en consacrant des ressources à la formation des membres et aux services à assurer dans le domaine de la santé mentale avant que des membres soient plongés dans un ESPT.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
Section 8 : Gestion des urgences				
41	La Ville de Moncton devrait créer le poste de gestionnaire de la GU pour appuyer le chef du BIM dans l'exécution de son portefeuille de gestion des situations d'urgence qui lui sont confiées.	Immédiatement (0 à 1 an)	Salaires et avantages sociaux : Entre 80 693,09 \$ et 105 909,68 \$, en plus des avantages sociaux	<p>La complexité des plans de prévention, de maîtrise, de préparation, d'intervention et de reprise des activités dans un programme régional de gestion des urgences est liée directement aux risques. À l'heure où Moncton et la région environnante continuent de se développer, ce risque est appelé à évoluer en conséquence. Si le PAM s'étend aux 18 municipalités du Sud-Est du Nouveau-Brunswick et qu'on a l'occasion de mettre au point, pour ces municipalités, un plan unifié de gestion des urgences municipales (PUGMU), la charge de travail augmentera considérablement dans la gestion de ce programme.</p> <p>La Ville de Moncton devrait envisager de recruter un cadre chargé de gérer les urgences pour surveiller l'actuel Programme de gestion des urgences et pour pouvoir en étendre éventuellement la portée. Ce poste pourrait être financé dans la structure organisationnelle de la Ville de Moncton, et son titulaire devrait relever du chef du Bureau d'incendie.</p>

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
				Ou encore, la Ville pourrait se pencher sur la possibilité de créer un poste qui serait conjointement financé par les municipalités participantes et qui serait assez souple pour étendre cette fonction dans l'éventualité du développement du PGMU.
42	Le chef du Bureau d'incendie devrait, en collaboration avec les représentants de Riverview et de Dieppe, se pencher sur la viabilité et la praticité de créer éventuellement un centre conjoint de coordination des opérations d'urgence (CCOU) au centre de répartition 9-1-1 des services de police et d'incendie de Dieppe.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	En mettant sur pied un CCOU réunissant différentes municipalités, on pourrait réaliser des économies opérationnelles et s'assurer que ce centre est toujours prêt à intervenir.
43	Le chef du Bureau d'incendie devrait, en collaboration avec les participants au Plan d'aide mutuelle (PAM), se pencher sur la possibilité de mettre au point un plan unifié de gestion des urgences municipales (PUGUM) pour tous les participants au PAM en s'inspirant du modèle du PUGUM de Moncton, de Dieppe et de Riverview.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	En adoptant un modèle universel de PUGUM, on rehausserait considérablement les efforts régionaux d'atténuation pendant les urgences d'envergure.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
44	Il faudrait se pencher sur la possibilité de mettre sur pied une ou plusieurs équipes de gestion des incidents (EGI), qui seraient financées conjointement par les participants au Plan.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	En mettant sur pied des EGI pour les urgences régionales d'envergure, on récolterait plusieurs avantages essentiels, dont la centralisation du commandement et de la coordination, l'accès aux compétences spécialisées, l'accélération des décisions à prendre, l'amélioration de la communication et une meilleure concertation des efforts de reprise des activités.
45	Les participants au Plan devraient officialiser les fonctions des ONG dans le Plan grâce à des accords conclus en bonne et due forme.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	Dans l'éventualité d'une urgence généralisée, les ONG pourraient être appelées à déployer leurs ressources ailleurs ou pourraient décider de le faire d'après leurs propres processus décisionnels internes, sauf si on conclut des accords clairs.
Section 9 : Accords sur les services de lutte contre les incendies				
46	Il faudrait continuer de revoir et de réviser chaque année, au besoin, tous les accords portant sur l'aide automatique, l'aide mutuelle et les services de protection contre les incendies. Il faudrait porter une attention particulière aux périodes d'examen définies à intervalles réguliers ou aux dates d'expiration indiquées et les respecter.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Un examen annuel permettrait d'assurer la conformité et la cohérence avec les accords conclus.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
47	Il faudrait rédiger, pour le soumettre au Conseil municipal et le lui faire approuver et pour ensuite le mettre en œuvre, un accord officiel d'intervention médicale par paliers à conclure entre le BIM et Ambulance Nouveau-Brunswick.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	On encadrera l'intervention conjointe dans les urgences médicales à Moncton et le niveau de service que le BIM pourra assurer.
Section 10 : Finances, budgétisation, frais et récupération des coûts				
48	Le BIM devrait revoir la formule de financement de sa Division de la prévention des incendies et de sa Division de la formation.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	À l'heure actuelle, seule une part de 2 % à 3 % du budget opérationnel du BIM est attribuée à la Division de la prévention des incendies et à la Division de la formation, ce qui a une incidence sur l'efficacité et l'efficience de ces divisions, comme l'indique cet EBI ainsi que le rapport du SIAI de 2023.
49	Il faudrait analyser attentivement les coûts des heures supplémentaires pour savoir s'il faut adopter des politiques, des procédures et des programmes pour atténuer l'inflation des coûts ou pour augmenter directement le budget des heures supplémentaires afin qu'il cadre avec les dépenses.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	L'examen des exercices budgétaires de 2021 à 2023 indique que le financement des heures supplémentaires pour la Division de la suppression des incendies, la Division de la prévention des incendies et la Division de la formation est nettement sous-estimé et qu'il est insuffisant. Une analyse plus approfondie est justifiée. En cernant les causes des heures supplémentaires, on pourrait savoir s'il faut adopter des politiques, des procédures et des programmes.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
				Ces politiques et procédures devraient permettre d'échanger des périodes de congé ou des quarts de travail et de gérer les congés de maladie. Il se peut aussi qu'on doive adopter des programmes pour promouvoir la santé mentale et la résilience.
50	Les frais et les charges sont consacrés aux rapports d'enquête sur les incendies et aux recherches sur les biens-fonds, et les permis de feux de foyer devraient relever des « Services de protection contre les incendies » plutôt que de la Division de l'exécution des arrêtés.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Les revenus potentiels apportés par les frais et les charges produits par la Division de l'exécution des arrêtés devraient tenir compte des recettes apportées pour le BIM.
51	Le BIM devrait se pencher sur d'autres sources de recettes que les inspections et les fausses alarmes, entre autres, par exemple l'initiative adoptée par le Service d'incendie de Saint John.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Les recettes sont pratiquement inexistantes et constituent le secteur qui accuse les plus grandes lacunes. La Ville de Moncton se prive des occasions de récolter des recettes considérables dans les services liés à la protection contre les incendies.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
52	Le BIM devrait se pencher sur la possibilité de hausser progressivement les amendes pour chacune des fausses alarmes après la deuxième alarme dans la même année civile.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	La possibilité de compter ce type de frais vise à encourager les propriétaires à faire réparer leur système d'alarme. À cet égard, il faudrait aussi prévoir un déclencheur pour l'inspection de la prévention des incendies afin de pouvoir rendre des décrets de prévention des incendies contre les propriétaires pour respecter le Code de prévention des incendies et les obliger à faire réparer rapidement leur système d'alarme.
53	Il faudrait calculer les frais à compter pour les interventions et les services à assurer dans les collisions de véhicules routiers, de véhicules tout-terrain, d'embarcations, de voitures ou de wagons de chemin de fer et d'aéronefs sur les routes, sur les voies d'eau ou sur la terre.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	<p>Il y a deux points dont il faut tenir compte dans le calcul de ces frais. Tous les frais doivent être calculés d'après les tarifs actuels, rajustés selon l'IPC pour chaque véhicule, et tenir compte de la possibilité de remplacer les produits non durables.</p> <p>Certaines municipalités se contentent de facturer les frais aux non-résidents, puisqu'elles considèrent que les contribuables paient déjà ces services.</p> <p>Certaines municipalités facturent tous les frais d'intervention dans les collisions automobiles puisqu'elles considèrent que les contribuables paient déjà la mise en disponibilité des services seulement, et non les interventions. Cette considération tient aussi compte du fait que l'assurance des véhicules est haussée afin de financer les frais des interventions.</p>

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
				<p>Sans égard à l'option retenue, il faudrait déléguer au chef du Bureau d'incendie les pouvoirs lui permettant d'annuler les factures en fonction des difficultés qui pourraient surgir périodiquement.</p>
54	<p>Le BIM devrait facturer aux compagnies d'assurance les services fournis aux propriétaires, ce qui permettrait de récupérer une partie des frais du personnel, du matériel et des produits non durables utilisés dans les interventions.</p>	<p>Immédiatement (0 à 1 an)</p>	<p>Temps du personnel</p>	<p>Le BIM devrait facturer aux compagnies d'assurance les services fournis aux propriétaires, ce qui permettrait de récupérer une partie des frais du personnel, du matériel et des produits non durables utilisés dans les interventions. Les sommes prévues couramment dans les contrats d'assurance sont comprises entre quelques centaines et des milliers de dollars. Si ce processus représente un fardeau administratif trop lourd, il existe des entreprises qui pourront faire ces travaux pour la municipalité en comptant un pourcentage des frais pour les services offerts.</p>

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
55	Il faudrait calculer les frais pour récupérer les coûts de sécurisation des bâtiments après les incendies.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Il faudrait aussi sécuriser les bâtiments inoccupés. Il appartient aux propriétaires de s'assurer que les mesures de sécurité sont en place. Dans certains cas, il se peut que les propriétaires ne puissent pas se conformer aux arrêtés municipaux : il faudra alors que le Bureau d'incendie assure la sécurité des bâtiments, en tenant compte de la sécurité du public et en prévoyant un moyen de récupérer ces coûts.
56	Il faudrait penser à calculer les frais et les charges du processus de demande de permis pour les feux d'artifice à grand déploiement et les pièces pyrotechniques.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Il faut compter du temps pour assurer la conformité aux arrêtés dans l'examen des sites et dans l'examen des demandes de permis pour les feux d'artifice à grand déploiement et les pièces pyrotechniques.
57	Il faudrait tenir compte des frais des opérations de sauvetage spécialisées.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Les autres municipalités tiennent compte de ces frais en calculant les « tarifs actuels rajustés selon l'IPC » par véhicule, en tenant compte des biens non durables. Ainsi, le Bureau d'incendie pourrait, en plus de compter d'autres frais, diffuser des messages d'intérêt public sur la sécurité qui mettraient l'accent sur la sûreté, par exemple lorsqu'on doit faire des opérations de sauvetage sur la glace, en comptant des frais punitifs pour le sauvetage de ceux qui ne tiennent pas compte des mises en garde sur la sécurité.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
58	<p>Il faudrait mettre au point un calendrier à long terme pour veiller à remplacer à intervalles réguliers les petits camions, le matériel de sauvetage et les autres biens d'équipement, ainsi que les appareils de protection respiratoire, les tuyaux et les échelles, et enfin les tenues d'intervention.</p>	<p>Immédiatement (0 à 1 an)</p>	<p>Temps du personnel</p>	<p>Si on pouvait créer un calendrier permanent, qui ferait état de l'ensemble des véhicules et des biens d'équipement (généralement selon un plan de 20 ans), en prévoyant le financement voulu, on pourrait éviter dans une large mesure les pics et les creux du financement, ce qui permettrait de le niveler dans le temps. Si on peut programmer les années de remplacement de l'équipement pendant le cycle de sa durée utile, le Conseil municipal pourra prendre un engagement financier constant pour assurer des niveaux de service soutenus.</p> <p>Ce calendrier constituera alors le point de départ du plan des dépenses en immobilisations à engager sur cinq ans conformément à la <i>Loi sur l'urbanisme</i> (LN-B 2017, ch. 19). On pourra alors attribuer facilement les changements dans les niveaux de service au développement et à l'évolution de la collectivité.</p>

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
59	Création de la catégorie des redevances d'aménagement pour les « Services de protection contre les incendies »	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	<p>Dans certaines provinces, on peut faire appel aux redevances d'aménagement pour permettre de compenser la hausse des coûts des services pour le Bureau d'incendie en raison des projets d'aménagement. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick dans le cadre de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> (LN-B 2017, ch. 19) et du <i>Règlement sur les redevances d'aménagement</i> n° 2019-46. Conformément à la Stratégie de croissance de Moncton, il faut tenir compte des éventuels travaux d'aménagement et de la croissance et planifier le financement avant que le Bureau d'incendie soit contraint d'accroître le service.</p>

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
Section 11 : Revue du précédent Examen du Bureau d'incendie				
60	Le Bureau des SYSTÈMES INFORMATIQUES (SI) de la Ville de Moncton devrait DÉSIGNER un membre du personnel au soutien à apporter au BIM dans la mise en œuvre de la recommandation n° 6 du Rapport 2023 du SIAI.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Le BIM a fait l'acquisition d'un nouveau système de gestion des documents électroniques (First Due) et est en train de mener la transition avec ce système. Or, le BIM n'a pas le soutien d'un membre du personnel des SI DÉSIGNÉ, et la Ville de Moncton devrait demander au Bureau des systèmes informatiques de soutenir le BIM afin d'assurer une transition harmonieuse pour optimiser les applications du Système de gestion des documents du BIM.
61	Le BIM devrait tâcher de mettre au point une PON et un plan de mise en œuvre pour un programme de plans de prévention des incidents.	Immédiatement (0 à 1 an)	Temps du personnel	Le BIM connaît l'importance de la planification de la prévention des incidents et devrait mettre en œuvre un programme de plans de prévention des incidents conformément à la norme 1620 de la NFPA.
62	Le Bureau d'incendie de Moncton (BIM) devrait appliquer la recommandation n° 8 du Rapport 2023 du SIAI pour <i>pouvoir obtenir l'accréditation de CPSE (Center for Public Safety Excellence) auprès de la Commission of Fire Accreditation International (CFAI)</i> .	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	Le BIM devrait tâcher d'appliquer cette recommandation dans les cinq prochaines années, en raison de la SCU et du développement rapide que connaît actuellement la Ville de Moncton.

N°	Recommandation	Échéancier de mise en œuvre suggéré	Coûts estimatifs	Justification
63	Le BIM devrait procéder à un examen rigoureux de sa Division de la prévention des incendies.	À court terme (1 à 3 ans)	Temps du personnel	L'Examen du Bureau d'incendie a permis de mettre au point plusieurs recommandations pour entamer et réaliser l'examen de la Division de la prévention des incendies.
64	La Ville de Moncton devrait appliquer la recommandation 13 du Rapport 2023 du SIAI et travailler en collaboration avec le Bureau de la distribution de l'eau et de la collecte des eaux usées pour implanter stratégiquement les bornes d'incendie sèches dans les zones rurales afin de veiller à avoir plus rapidement accès à des provisions d'eau statique toute l'année.	À moyen terme (4 à 7 ans)	Temps du personnel	Conformément au Rapport 2023 du SIAI, l'Examen du Bureau d'incendie permet d'appliquer la recommandation du SIAI selon laquelle la Ville de Moncton devrait évaluer les besoins en bornes d'incendie sèches. La Ville de Moncton a de multiples occasions de faire appel au gouvernement provincial dans le cadre de son accord sur les DISTRICTS RURAUX pour appuyer financièrement cet effort.